

## Séance publique du 10 juillet 2006

### Délibération n° 2006-3525

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'Office international des épizooties (OIE)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 20 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *Le contexte et les enjeux économiques*

La Communauté urbaine a fait le choix d'une politique volontariste en faveur de la filière biotechnologie/santé avec l'ambition de positionner Lyon parmi les cinq principaux pôles européens les plus dynamiques d'ici trois ans, parmi Oxford, Cambridge, Heidelberg, Munich, Swiss Biotech ou Medicon Valley. Ce choix a été confirmé dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

Depuis plus dix ans, d'importants moyens ont été mobilisés pour encourager le développement d'un pôle biotech-santé en Rhône-Alpes avec, notamment :

- l'organisation à Lyon du forum mondial des sciences du vivant, BioVision et de sa convention d'affaires, BioSquare,
- la mise en place d'un programme d'immobilier dédié aux activités de biotechnologies, en particulier Bioparc Lyon, situé au cœur du pôle santé Rockefeller,
- la création du service Lyon BioAdvisor®,
- la création d'un cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes, depuis décembre 2002, dans le cadre du plan Etat Cancer lancé par monsieur le président de la République Jacques Chirac,
- le lancement, en avril 2005 par la Communauté urbaine, la région Rhône-Alpes et la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est (FSLSE), du premier réseau européen de coopération en sciences de la vie, l'EuroBioCluster Sud, qui vise à articuler les forces politiques, économiques et scientifiques regroupées autour de l'axe Barcelone-Heidelberg afin de développer des actions en commun.

L'engagement marqué des collectivités aux côtés des entreprises et acteurs de la recherche s'est illustré dernièrement par la réponse conjointe de Lyon et Grenoble à l'appel à projets lancé par le gouvernement en novembre 2004 pour faire émerger en France des pôles de compétitivité. Les villes de Lyon et Grenoble ont déposé un dossier de candidature LyonBiopôle, centre d'excellence mondial en diagnostic et vaccin.

#### *Le pôle de compétitivité LyonBiopôle*

LyonBiopôle a été labellisé pôle de compétitivité mondial lors du Ciadt du 12 juillet 2005. Cette labellisation pose le principe de la reconnaissance par l'Etat de la masse critique industrielle mais aussi scientifique de manière distinctive et cela à l'échelle internationale du territoire lyonnais renforçant ainsi sa visibilité.

Ce résultat a fortement conforté la place de Lyon dans le domaine des sciences de la vie et, plus particulièrement, dans le champ des maladies infectieuses humaines et animales. Il a, également, mis en avant la pertinence de l'alliance Lyon-Grenoble et a ainsi révélé l'excellence de ce positionnement. En effet, LyonBiopôle s'appuie sur l'axe Lyon-Grenoble symbolisant une synergie forte entre la biologie industrielle, la biologie structurale et les micro-nanotechnologies.

Centre d'excellence mondial en vaccin et diagnostic, le pôle a pour but d'appréhender les maladies infectieuses de façon globale, du diagnostic et de la prévention jusqu'au traitement. Cette approche intégrée permettra aussi d'explorer de nouvelles voies liées aux biotechnologies (les vaccins thérapeutiques, les anticorps monoclonaux, la thérapie génique, la thérapie cellulaire, etc.). Ces technologies pourront servir dans d'autres domaines, en particulier en cancérologie. Il est en effet prouvé qu'au moins 20 % des cancers sont induits soit par des bactéries, soit par des virus.

LyonBiopôle se fixe pour objectif de :

- développer un bouclier sanitaire sur les marchés des maladies infectieuses humaines et animales et des cancers viro-induits, pour lutter contre les pandémies, les épizooties et le risque de bioterrorisme,
- proposer des approches diagnostiques, préventives et thérapeutiques innovantes et leur système d'administration (les vaccins préventifs-thérapeutiques, les anticorps monoclonaux, les dispositifs, etc.) pour améliorer la prise en charge de pathologies dans un contexte de médecine plus réactive et personnalisée.

Les sociétés de diagnostic et vaccins leaders dans le domaine vétérinaires, Synbiotics et Merila, dont les sièges France et Monde sont implantés à Lyon, s'impliquent largement dans le développement de LyonBiopôle.

#### *L'Office international des épizooties (OIE)*

L'Office international des épizooties (OIE) a été créé en 1924, à la suite de la ratification d'un accord international entre vingt-huit états pour lutter contre la peste bovine. Cette création découlait également d'une volonté affichée clairement par le secrétaire général de la Société des nations (SDN). En 1928, la première conférence scientifique de l'OIE se réunissait à Genève pour établir les bases d'une police sanitaire internationale puis, en 1929, une commission permanente d'administration et de contrôle est mise en place.

L'OIE a pour objectif de :

- garantir la transparence de la situation des maladies animales et des zoonoses dans le monde,
- collecter, analyser et diffuser l'information scientifique vétérinaire,
- apporter son expertise et stimuler la solidarité internationale pour contrôler les maladies animales,
- garantir la sécurité du commerce mondial en élaborant des normes sanitaires pour les échanges internationaux des animaux et de leurs produits dans le cadre du mandat confié à l'OIE par l'Organisation mondiale du commerce (OMC),
- promouvoir le cadre juridique et les ressources des services vétérinaires,
- mieux garantir la sécurité sanitaire des aliments et promouvoir le bien-être animal en utilisant une approche scientifique.

L'OIE a décidé de profiter de la dynamique des pôles de compétitivité et de la renommée mondiale du pôle scientifique lyonnais dans le domaine de la santé animale (notamment grâce à la reconnaissance mondiale de l'Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV à Marcy l'Etoile) comme centre collaborateur de l'OIE pour la formation des vétérinaires officiels) pour tenir sa 22<sup>e</sup> conférence à Lyon, du 25 au 29 septembre 2006.

Cette édition accueillera 150 experts mondiaux de 49 pays et d'organisations internationales distinctes.

L'objectif des séances qui se dérouleront pendant ces cinq jours est multiple :

- la présentation de la situation sanitaire du cheptel des pays européens membres en 2006,
- faire le point sur certaines maladies d'actualité,

- la discussion sur deux thèmes techniques : la surveillance épidémiologique et inspections à la ferme, les animaux vivants et contrebande,
- élaborer un certain nombre de recommandations.

*Le budget prévisionnel OIE, congrès Lyon septembre 2006*

La Communauté urbaine prévoit d'apporter, pour cet événement, une subvention de 12 000 € à l'école vétérinaire pour l'organisation de cette conférence :

Dépenses	en €	Recettes	en €
hébergement, déplacements	121 800	participation délégués et OIE	96 300
location de salle	99 900	subvention Etat	110 000
accueil, logistique	32 400	subvention région Rhône-Alpes	12 000
soirée d'accueil et dîners de gala	33 200	subvention département du Rhône	8 000
		subvention Communauté urbaine	12 000
		subvention ville de Lyon	8 000
		sponsoring Merial	17 000
		sponsoring Virbac	17 000
		sponsoring bioMérieux	7 000
<b>total</b>	<b>287 300</b>	<b>total</b>	<b>287 300</b>

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Donne** un avis favorable à la signature de la convention avec l'Office international des épizooties (OIE) et au versement d'une subvention d'un montant de 12 000 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention d'application.

**3° - La dépense** correspondante de 12 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine par décision modificative - exercice 2006 - compte 657 380 - fonction 90 - opération 0863.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,